



Gonfreville l'Orcher, le 27 octobre 2020

Alban BRUNEAU

Maire de Gonfreville l'Orcher

Conseiller départemental

Vice-président de la Communauté Urbaine

Le Havre Seine Métropole

Communauté Urbaine

Monsieur Édouard Philippe

Président de la Communauté Urbaine

19 rue Georges Braque

76600 Le Havre

Objet : Déploiement du dispositif d'alerte « Cell Broadcast »

Réf : SG/AB

Monsieur le Président et cher collègue,

Comme j'ai eu l'occasion d'en échanger avec vous lors de notre rencontre du 13 octobre 2020, et de le rappeler lors de notre conférence communautaire du 22 octobre dernier, il me paraît indispensable que les communes sur lesquelles s'étend notre zone industrielle et portuaire puissent être intégrées par le gouvernement parmi les territoires qui testeront en 2021 le dispositif d'alerte «Cell Broadcast ».

Souvent précurseur en matière de prévention des risques technologiques, notre agglomération a, sous l'impulsion de la commune de Gonfreville l'Orcher, initié bien des procédures et outils concourant à la gestion de ces risques et à la mise en œuvre d'une véritable culture du risque.

De plus, mon prédécesseur Jean-Paul Lecoq, comme moi-même, plaidons de longue date pour que le dispositif « Cell Broadcast » qui permet par le bornage des téléphones portables, d'envoyer des messages standardisés d'alerte à tous les téléphones se trouvant dans une zone définie, et en l'occurrence soumise à un danger, puisse être généralisé aux côtés des autres dispositifs d'alerte et d'information à disposition des gestions de crise.

J'ai par conséquent été satisfait d'entendre lors d'une conférence de presse donnée à Rouen un an après la catastrophe Lubrizol, que le Ministre de l'Intérieur validait ce déploiement à partir de territoires tests.

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville BP 95 - 76700 GONFREVILLE L'ORCHER - Tél : 02 35 13 18 00 - Fax : 02 35 13 18 40 - www.gonfreville-l-orcher.fr

Cependant et comme vient de le rappeler l'association AMARIS en interrogeant le ministre, il convient de définir les prérogatives qui seront données, ou pas d'ailleurs, aux maires, concernant le pilotage local de ce dispositif.

Considérant que l'article L.2212-22 du Code général des collectivités territoriales désigne le Maire comme autorité pour déclencher les alertes, il me semble important de pouvoir obtenir, avec votre soutien, que les maires de nos communes directement concernées par les risques technologiques soient intégrés parmi les acteurs de l'expérimentation annoncée en 2021.

Persuadé de pouvoir compter sur votre soutien,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous

Alban Bruneau
Le Maire

